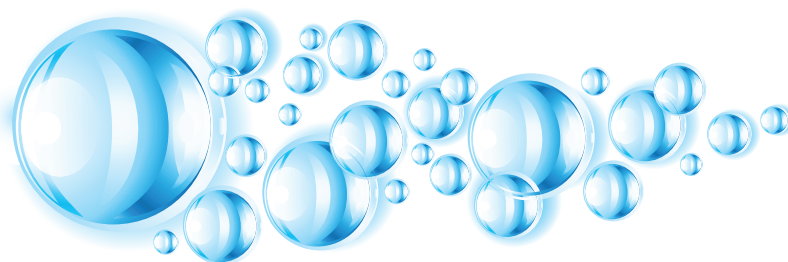


# Le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2020



# Sommaire

<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Le prix moyen départemental</b>	<b>4</b>
<b>L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2020</b>	<b>4</b>
<b>La population et le prix de l'eau</b>	<b>5</b>
<b>La maîtrise des prélèvements</b>	<b>5</b>
<b>Prix global de l'eau en 2020</b>	<b>6</b>
<b>Prix de l'alimentation en eau potable</b>	<b>7</b>
<b>Prix de l'assainissement collectif</b>	<b>8</b>
<b>La qualité du service rendu et le prix de l'eau</b>	<b>9</b>
<b>Conformité des stations de traitement des eaux usées et des réseaux d'assainissement collectif</b>	<b>10</b>
<b>Rendement des réseaux de distribution d'eau potable et atteinte de l'objectif réglementaire</b>	<b>11</b>





**Julien LANGLET**  
*Directeur*

**En Haute-Savoie, chaque année, environ 80 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés dans le milieu naturel pour fournir l'eau potable.**

De son captage jusqu'au rejet dans les milieux naturels en passant par le robinet, l'eau intègre alors le petit cycle de l'eau. Il fait l'objet d'un grand nombre d'opérations : prélèvement de l'eau brute dans les milieux, traitements de potabilisation, surveillance de la qualité, distribution jusqu'aux abonnés, puis collecte et traitement des eaux usées par les stations d'épuration, avant restitution aux milieux. Ces opérations sont menées par les services publics d'eau et d'assainissement.

Depuis plus de 10 ans, les volumes prélevés sont stables malgré une démographie en hausse constante.

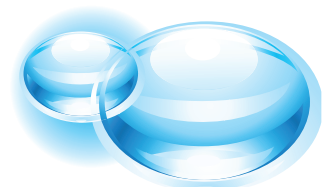
Cette stabilisation est le reflet d'une politique de gestion territoriale de la ressource. Elle illustre les efforts des services publics d'eau et d'assainissement, qui renouvellent leurs réseaux de distribution d'eau potable pour limiter les fuites, et de l'ensemble des abonnés qui participent, chacun à leur échelle, à l'amélioration des usages et à la réduction des prélèvements.

Le prix de l'eau, de même que de nombreux autres indicateurs relatifs à l'organisation et à la qualité du service rendu, sont suivis grâce à l'observatoire de l'eau et de l'assainissement animé par la direction départementale des Territoires (DDT). Cet observatoire est alimenté par les gestionnaires des services publics, qui intègrent chaque année leurs données sur le système d'informations sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) pour les rendre accessibles au grand public.

La synthèse qui vous est proposée aujourd'hui est le fruit d'un travail d'analyse à l'échelle départementale.

Cette publication, réalisée tous les deux ans depuis 2005, vous présente un panorama du prix facturé aux usagers en Haute-Savoie (prix au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans la présente étude). Elle fournit des éléments objectifs et utiles aux réflexions menées dans le domaine de l'eau.

Ce travail a été rendu possible grâce à la participation toujours plus grande des collectivités locales et des syndicats d'eau et d'assainissement, qui montrent ainsi leur engagement dans l'amélioration de la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique préoccupant.



# Le prix moyen départemental



## Distribution de l'eau potable

1,63 € HT le m<sup>3</sup>



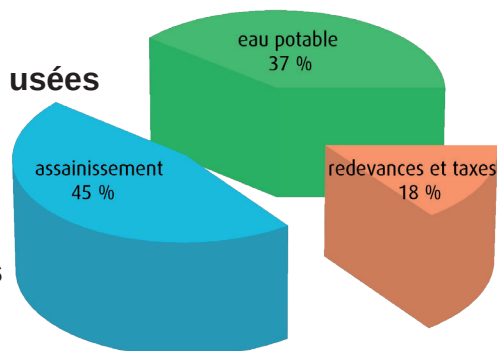
## Collecte et traitement des eaux usées

1,95 € HT le m<sup>3</sup>



## Redevances et taxes

0,76 € le m<sup>3</sup>

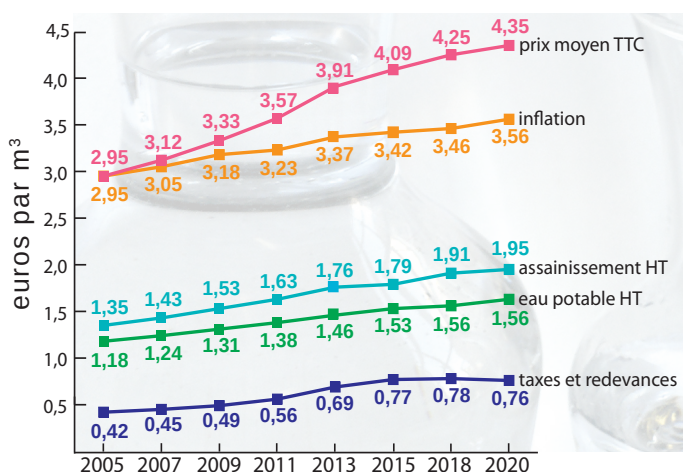


Ce prix représente une dépense annuelle moyenne de 522 € TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m<sup>3</sup> (valeur de référence nationale pour une consommation annuelle de 3-4 personnes). Le prix moyen est pondéré en fonction de la population de chaque commune.

Selon les communes, les tarifs varient de : 0,64 € à 3,62 €/m<sup>3</sup> en eau potable (hors taxes et redevances)  
0,71 € à 5,40 €/m<sup>3</sup> en assainissement (hors taxes et redevances)  
1,88 € à 8,30 € TTC par m<sup>3</sup> pour le prix global

Pour comparaison, le prix moyen en 2018, était de 4,08 € TTC par m<sup>3</sup> au niveau national et de 3,69 TTC par m<sup>3</sup> pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (rapport de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement - juin 2020).

## L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2020



► Entre 2018 et 2020, +0,5 % du prix TTC par an en moyenne (inflation de 1,4 %).

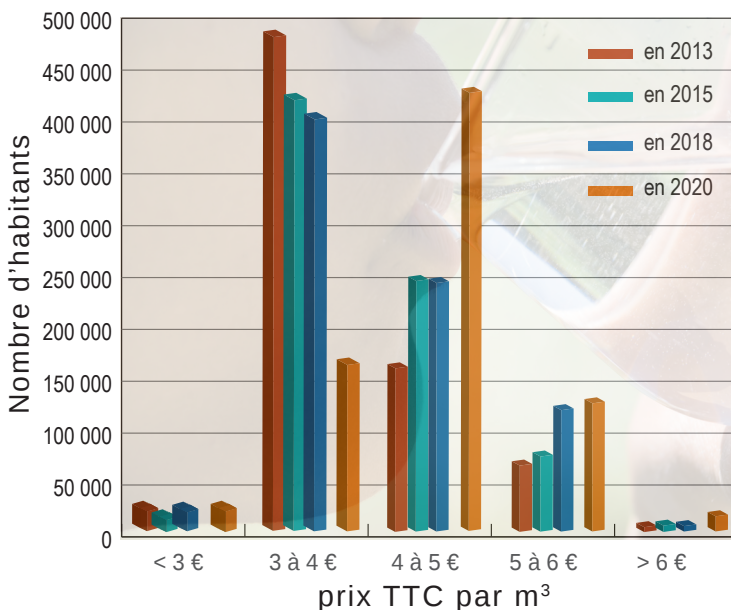
En Haute-Savoie, un ralentissement qui se confirme par rapport à la période 2005-2018 :

- Evolution 2013-2018 : +2,6 % en moyenne par an
- Evolution 2005-2013 : +3,6 % en moyenne par an

► Entre 2005 et 2015 les redevances\* ont subi une augmentation de +6,5 % par an, avant d'afficher une relative stabilisation. La redevance pollution domestique a diminué en 2019 suite à la décision du comité de bassin Rhône-Méditerranée pour son 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024.

\* redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau, redevance prélèvement Voies Navigables de France

# La population et le prix de l'eau : des écarts significatifs entre les communes



En 2020, en Haute-Savoie :

- ▶ 3 % de la population paie l'eau moins de 3 €/m<sup>3</sup>.
- ▶ 20 % de la population paie l'eau entre 3 € et 4 €/m<sup>3</sup>.
- ▶ 59 % de la population paie l'eau entre 4 € et 5 €/m<sup>3</sup>.
- ▶ 15 % de la population paie l'eau entre 5 € et 6 €/m<sup>3</sup>.
- ▶ 13 communes ont un tarif supérieur à 6 €/m<sup>3</sup>.

Le très grand nombre d'établissements publics explique la disparité des tarifs observés.

## La maîtrise des prélèvements

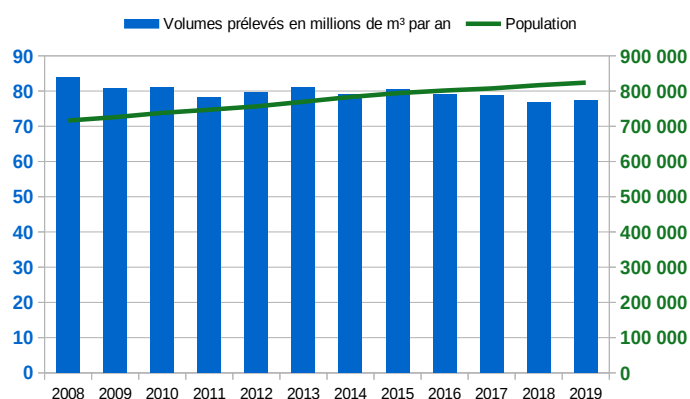
Les volumes prélevés pour la production d'eau potable sont déclarés à l'agence de l'eau par les collectivités chaque année. Ces données permettent de suivre l'évolution des prélèvements dans le temps, illustrée par le graphique ci-contre.

**Les prélèvements ont sensiblement baissé au cours des 11 dernières années, passant sous la barre des 80 millions de m<sup>3</sup> par an. Dans le même temps, la population haut-savoiarde a augmenté d'environ 10 000 habitants par an en moyenne.**

Ce volume prélevé comprend les volumes passant par le compteur des abonnés (ménages, entreprises, artisans, agriculteurs et industriels), les volumes non distribués aux abonnés (par exemple les essais de poteaux incendie, l'entretien du réseau...), ainsi que toutes les fuites présentes sur le réseau de distribution d'eau potable.

La sensible baisse des volumes prélevés et consommés s'explique principalement par l'augmentation du rendement des réseaux, reflet d'un travail constant des collectivités sur le renouvellement des réseaux et la réduction des fuites, ainsi que par une amélioration des pratiques des ménages et des entreprises sur leur consommation d'eau, ce qui a permis de diminuer en moyenne de 2 % par an les prélèvements depuis 2008.

**Ces chiffres traduisent une tendance à l'amélioration collective encourageante, et dans laquelle chacun peut reconnaître sa participation.**

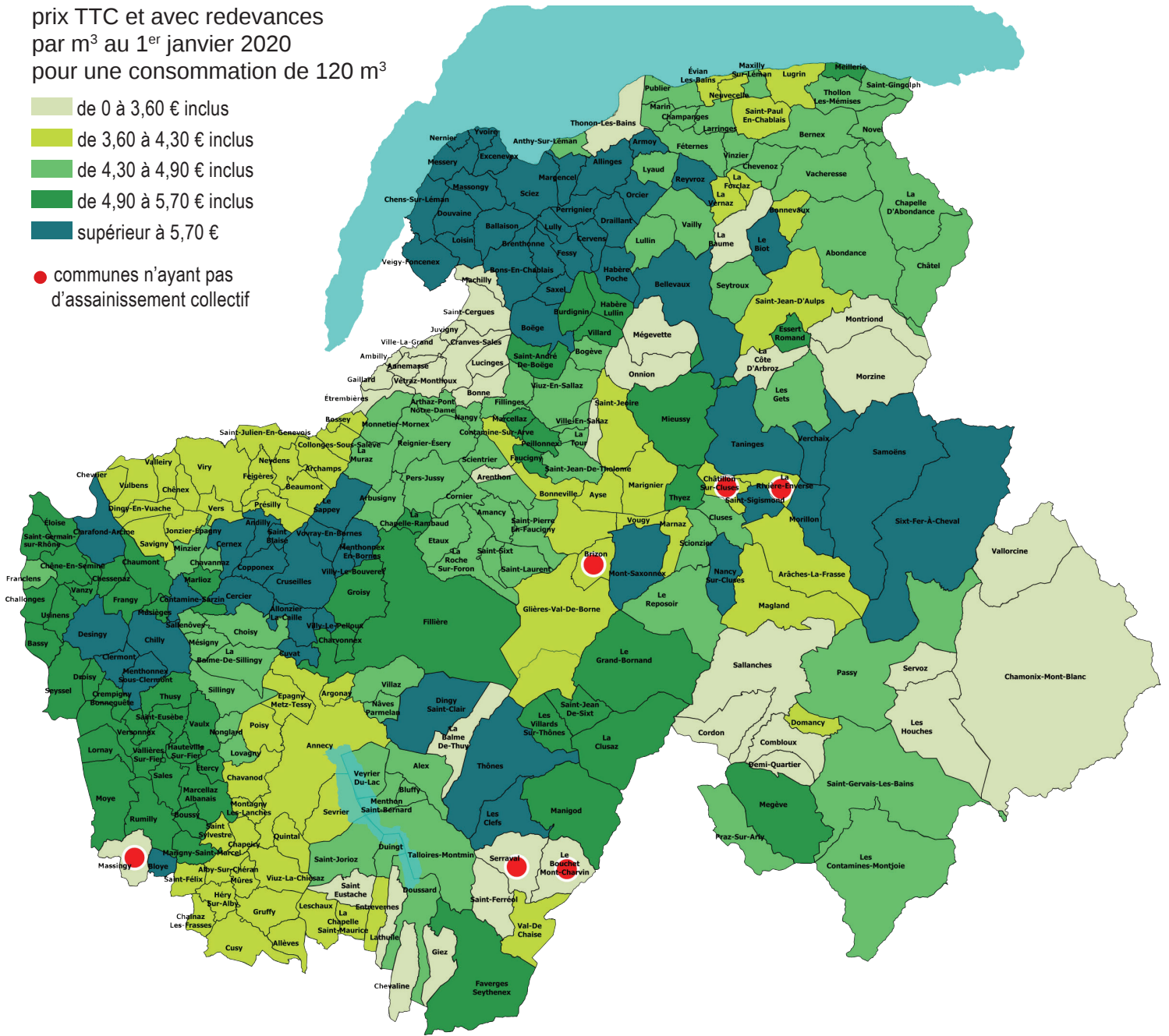


# Prix global de l'eau en 2020

prix TTC et avec redevances  
par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

- de 0 à 3,60 € inclus
- de 3,60 à 4,30 € inclus
- de 4,30 à 4,90 € inclus
- de 4,90 à 5,70 € inclus
- supérieur à 5,70 €

● communes n'ayant pas  
d'assainissement collectif

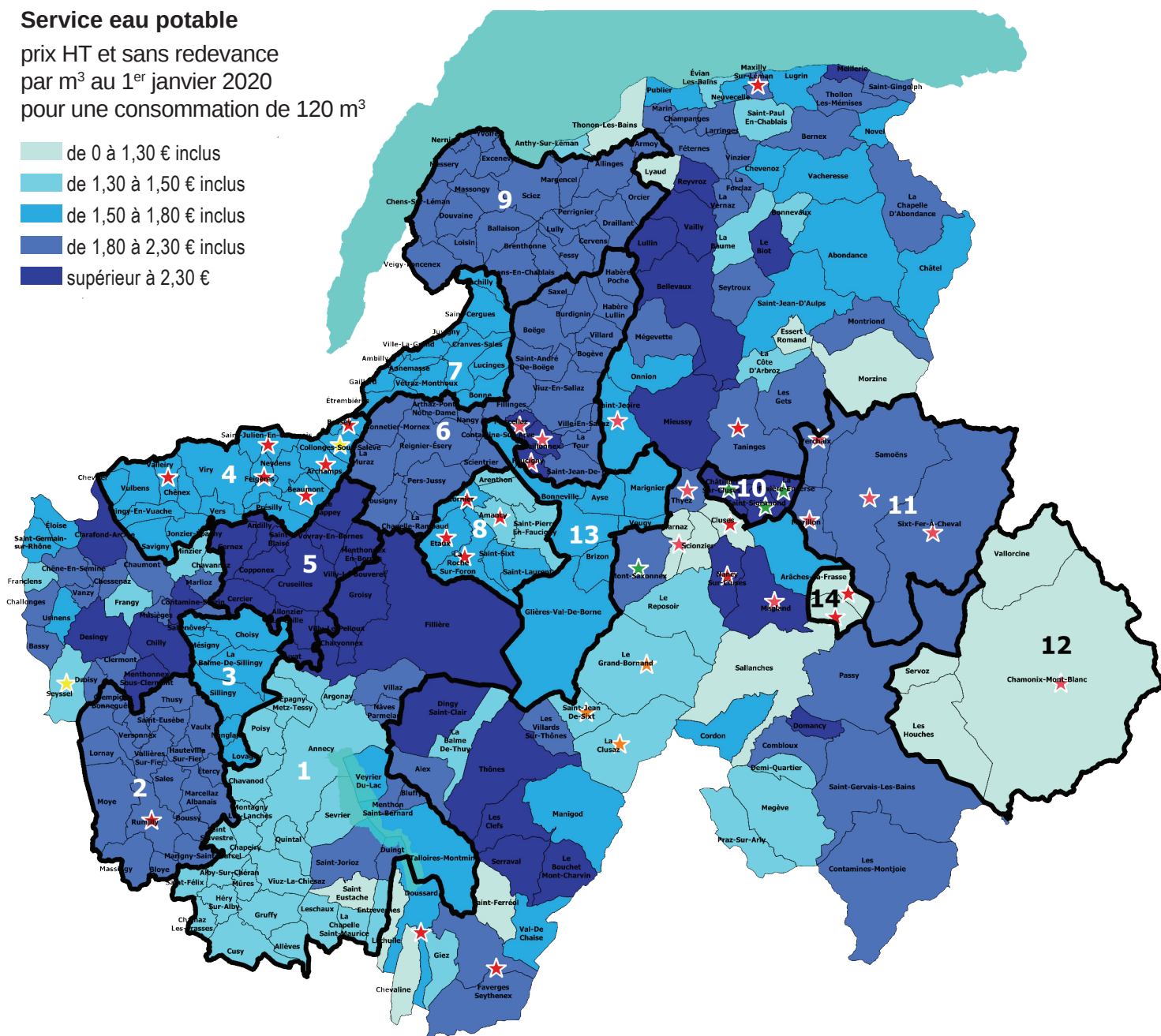


# Prix de l'alimentation en eau potable

## Service eau potable

prix HT et sans redevance  
par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

- de 0 à 1,30 € inclus
- de 1,30 à 1,50 € inclus
- de 1,50 à 1,80 € inclus
- de 1,80 à 2,30 € inclus
- supérieur à 2,30 €



**Établissement public à compétence globale (176 communes)**  
Production - transfert - distribution

- |  |   |
|--|---|
| 1 - Grand Anancy Agglomération         | 8 - CC du Pays Rochois                      |
| 2 - CC Rumilly Terre de Savoie         | 9 - SIE des Moises et Voirons               |
| 3 - CC Fier et Ussets                  | 10 - SIVU des Fontaines                     |
| 4 - CC du Genevois                     | 11 - SI des Montagnes du Giffre             |
| 5 - CC du Pays de Cruseilles           | 12 - CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc |
| 6 - SIE des Rocailles et de Bellecombe | 13 - CC Faucigny-Glières                    |
| 7 - Annemasse Agglo                    | 14 - SI de Flaine                           |

**Gestion déléguée**

- ★ SAUR
- ★ VEOLIA
- ★ SUEZ
- ★ AQUALTER Exploitation

**Société publique locale**

- ★ O des Aravis

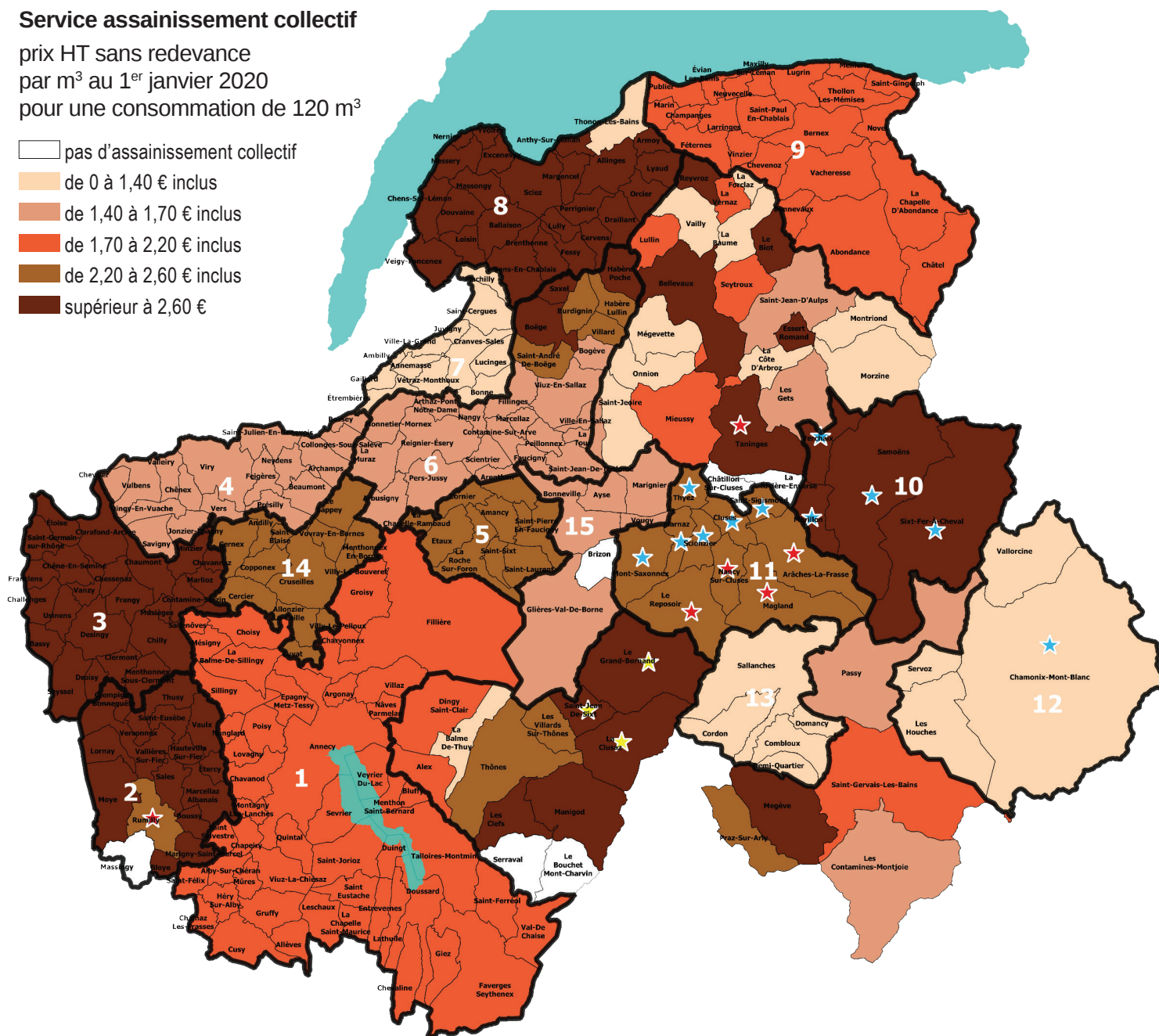
Pour une question de lisibilité, la carte indique uniquement les établissements publics gérant la compétence dans sa globalité. Pour plus d'informations : [www.haute-savoie.gov.fr](http://www.haute-savoie.gov.fr)

# Prix de l'assainissement collectif

## Service assainissement collectif

prix HT sans redevance  
par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>

- pas d'assainissement collectif
- de 0 à 1,40 € inclus
- de 1,40 à 1,70 € inclus
- de 1,70 à 2,20 € inclus
- de 2,20 à 2,60 € inclus
- supérieur à 2,60 €



### Etablissements publics à compétence globale (241 communes) Collecte - transport - épuration

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| 1 - SILA                              | 9 - CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance |
| 2 - CC Rumilly Terre de Savoie        | 10 - SI des Montagnes du Giffre        |
| 3 - CC Ussets et Rhône                | 11 - CC Cluses-Arve et Montagnes       |
| 4 - CC du Genevois                    | 12 - CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc  |
| 5 - CC du Pays Rochois                | 13 - SIVUA du bassin de Sallanches     |
| 6 - SIE de Rocailles et de Bellecombe | 14 - CC du Pays de Cruseilles          |
| 7 - Annemasse Agglo                   | 15 - CC Faucigny-Glières               |
| 8 - Thonon Agglomération              |  |

### Gestion déléguée

★ VEOLIA

★ SUEZ

### Société publique locale

★ O des Aravis

Pour une question de lisibilité, la carte indique uniquement les établissements publics gérant la compétence dans sa globalité. Pour plus d'informations : [www.haute-savoie.gov.fr](http://www.haute-savoie.gov.fr)



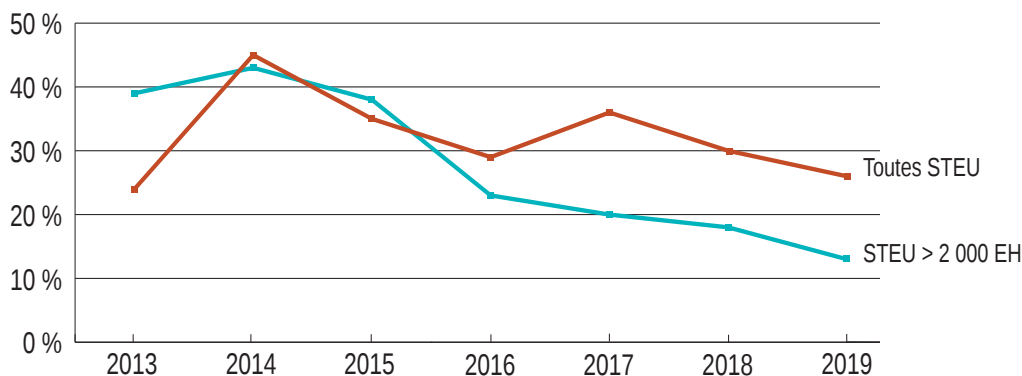
# La qualité du service rendu et le prix de l'eau

Avant le 30 septembre de chaque année, chaque collectivité compétente en eau/assainissement doit réaliser un rapport prix-qualité du service (RPQS) de l'année précédente. Il présente des indicateurs de performance normalisés utiles pour la collectivité dans le cadre de la gestion de son service. Afin d'assurer la transparence du service public rendu, les collectivités sont invitées à mettre en ligne leurs données et RPQS sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Dans cette étude, deux indicateurs ont été retenus pour décrire la qualité des services à l'échelle départementale :

## ► Conformité des stations de traitement des eaux usées (STEU)

Évolution du nombre de STEU non conformes



Les STEU > 2 000 EH traitent la majeure partie des rejets et sont soumises à une surveillance plus stricte. Elles représentent 89 % de la population.

139 stations d'épuration maillent le réseau d'assainissement de Haute-Savoie : 42 ont une capacité nominale supérieure à 2 000 équivalent-habitant (EH) et 97 ont une capacité inférieure à 2 000 EH.

79 % de la population est desservie par un système d'assainissement collectif conforme et respectant les normes de rejet des eaux épurées dans les masses d'eau réceptrices.

## ► Rendement des réseaux de distribution d'eau potable

Le rendement moyen du réseau de distribution progresse sensiblement à 73,3 %, et reste inférieur à la moyenne nationale de 80 % (*Rapport de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement édition 2018*).

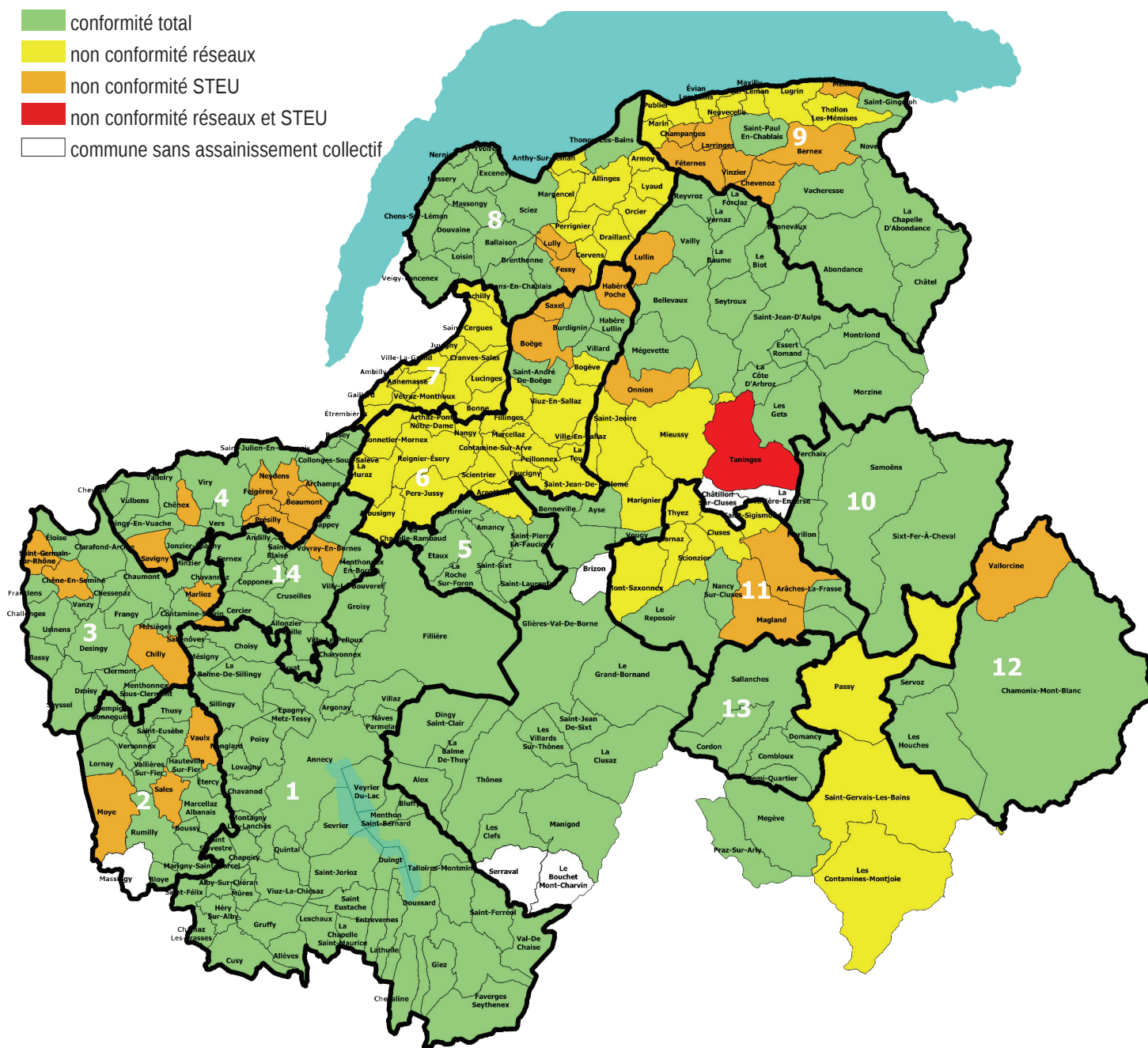
	2010	2013	2015	2018	2019
Rendement moyen du réseau de distribution (collectivités avec mission de "distribution")	68 %	72 %	72 %	73 %	73,3 %
Statut des collectivités/objectif de rendement					
Absence de données	22 %	11 %	10 %	6 %	4 %
non atteint	35 %	40 %	29 %	30 %	31 %
Atteint	33 %	39 %	48 %	64 %	65 %

Entre 2010 et 2019, les collectivités ont fourni un effort important pour produire des données exploitables et pour respecter leur objectif de rendement du réseau de distribution d'eau potable. Ainsi, 65 % des collectivités sont à l'objectif de rendement. Cependant, une fraction en baisse mais encore élevée (35 %) doit poursuivre cet effort.

A noter que depuis 2012, la réglementation impose un rendement-objectif à atteindre par chaque établissement public. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions doit être mis en place, sinon la redevance "prélèvement" de l'agence de l'eau est doublée.

# Conformité des stations de traitement des eaux usées et des réseaux d'assainissement collectif

- conformité total
- non conformité réseaux
- non conformité STEU
- non conformité réseaux et STEU
- commune sans assainissement collectif



**▭ Etablissements publics à compétence globale :  
Collecte - transport - épuration**

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| 1 - SILA                              | 8 - Thonon Agglomération               |
| 2 - CC Rumilly Terre de Savoie        | 9 - CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance |
| 3 - CC Usse et Rhône                  | 10 - SI des Montagnes du Giffre        |
| 4 - CC du Genevois                    | 11 - CC Cluses-Arve et Montagnes       |
| 5 - CC du Pays Rochois                | 12 - CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc  |
| 6 - SIE de Rocailles et de Bellecombe | 13 - SIVUA du bassin de Sallanches     |
| 7 - Annemasse Agglo                   | 14 - CC du Pays de Cruseilles          |

Pour une question de lisibilité, la carte indique uniquement les établissements publics gérant la compétence dans sa globalité. Pour plus d'informations : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

# Rendement des réseaux de distribution d'eau potable et atteinte de l'objectif réglementaire\*

Objectif réglementaire de rendement

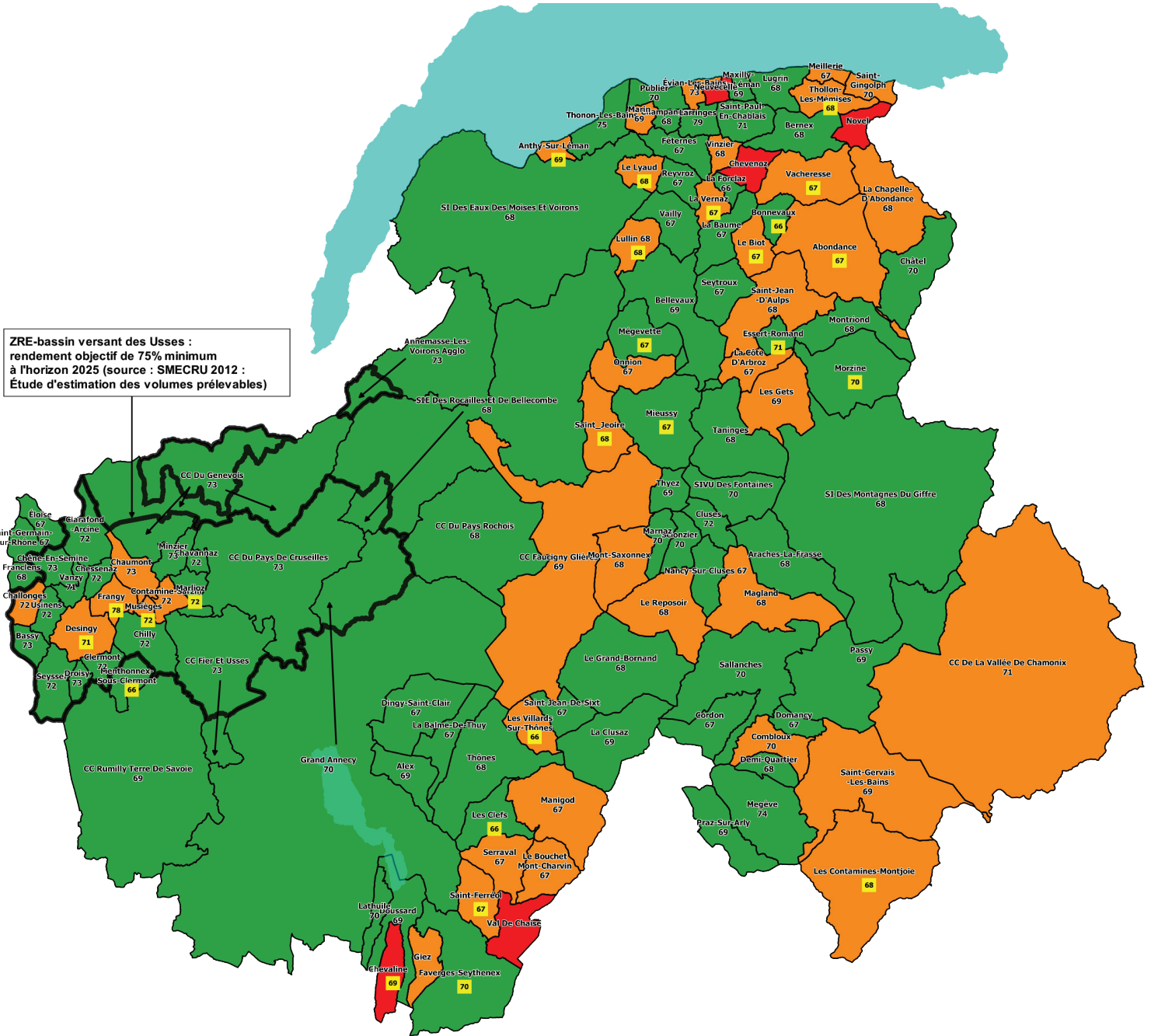


valeur de l'objectif à atteindre  
(surlignée en jaune si donnée antérieure à 2020)

☐ communes incluses dans les zones de répartition des eaux sur le bassin versant des Usse et la nappe du Genevois (ZRE)

Atteinte de l'objectif réglementaire de rendement (2020)- (dans le cadre de volumes prélevés et distribués sur son territoire par la collectivité désignée)

- ☐ objectif atteint
- ☐ objectif non atteint
- ☐ absence de données



\* Présomption d'atteinte de l'objectif réglementaire : la valeur définitive est déterminée par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre du recouvrement de la redevance pour prélèvement d'eau.

Lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau n'est pas atteint, la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est majorée.



**Pour des informations complémentaires,  
consultez l'observatoire national  
des services d'eau et d'assainissement  
[www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)**

**Contact :**

**Direction départementale des Territoires  
Service eau environnement  
04 50 33 77 45**

**Ce document et la cartographie complète de l'organisation des services  
sont consultables sur le site internet des services de l'État  
[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)  
rubrique politiques publiques / La Haute-Savoie / Eau et assainissement**

Direction départementale des Territoires  
de la Haute-Savoie  
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9  
Tél. 04 50 33 60 00

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)